

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/18

QUESTION N°4

OBJET : FINANCES / ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (R.B.F)

L'an deux mille vingt-six

Le huit avril

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN – Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Claude CAUËT

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alexandre KARP

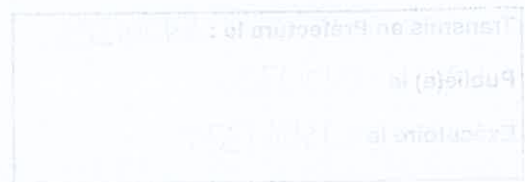
M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables des communes,

Vu le budget principal de la Commune,

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de définir, en complément du cadre réglementaire, des règles internes permettant d'encadrer :

- La préparation budgétaire
- La présentation des documents financiers
- Les règles d'exécution budgétaire
- Le suivi et le pilotage financier
- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP/CP)
- Les procédures d'engagement des dépenses,

Considérant la nécessité de définir un cadre partagé entre les élus et les services municipaux quant aux modalités de gestion financière de la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ADOPTER** le règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 AVRIL 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



Transmis en Préfecture le : 13/04/2026

Publié(e) le : 13/04/2026

Exécutoire le : 13/04/2026